

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 6 octobre 2020 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant les règlements de zonage numéro 1841 et de lotissement numéro 1842, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant les numéros de lots 5 558 598 et 5 558 599 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 579 rue de la Rivière, que :
 - la hauteur totale du bâtiment accessoire soit de 6,45 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur autorise 5,5 mètres maximum;
 - la hauteur des portes de garage soit de 3,6 mètres et de 4,2 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur autorise 2,6 mètres maximum;
 - la superficie du bâtiment accessoire (178,83 mètres carrés) dépasse la superficie de la maison (118,07 mètres carrés) alors que le règlement de zonage en vigueur ne permet pas qu'elle soit plus grande que l'habitation.
- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 358 070 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 118 rue Caroline, que la hauteur de la porte de garage soit de 3,96 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur autorise 2,6 mètres maximum.
- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 356 132 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 413 rue Principale, que la largeur du lot projeté 6 387 792 soit de 7,12 mètres alors que le règlement de lotissement en vigueur prévoit 13,75 mètres minimum pour une habitation.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 4 septembre 2020.

La greffière, Julie Lamarche, OMA